Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261023-ADG_2026_10_23-AI

Ville de Saint Georges-sur-Loire

Arrêté municipal : n° ADG_2026_10_23

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE ADRESSE A UNE CONSTRUCTION

Le Maire de la Commune de Saint Georges sur Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-28 ;
VU l'article R.610-5 modifié du Code Pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe ;
CONSIDERANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;
CONSIDÉRANT la demande de Mme PIERROT Emilie de disposer d'une adresse dans le cadre d'une reprise d'exploitation agricole ;

ARRETE

Article 1 : L'actuel immeuble désigné ci-après se verra attribuer l'adresse suivante :

NUMÉRO	LIBELLÉ VOIE	Réf. Cadastrale
157	Rue de la Martre	AH 176

Article 2 : La plaque indicatrice devra être posée de manière visible et lisible de la rue.

Article 3 : Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré sans autorisation et sans contrôle de l'autorité municipale.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie Saint-Georges-sur-Loire,
M. le propriétaire,
sont chargés, chacun individuellement, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Georges sur Loire, le 23 octobre 2026

Le Maire,

Hubert GAUDIN

Publication dématérialisée le : 23/10/2026